

Directeur de publication:
Philippe TREPAGNE
14 rue Cavillon
80270 AIRAINES
C.P n° 0625 S 06537
ISSN: n° 2103-8287
Prix au numéro: 2 €
Imprimerie LEGRAND
02100 Saint-Quentin
bimestriel



Le SNALC et les élections

N°203 juin 2024

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

Le congrès du SNALC

METIERS

Le SNALC reçu en audience par madame la Secrétaire Générale et monsieur le Recteur

CONTACTS

ADHÉSION



Le SNALC se refuse toujours à donner des consignes de vote.

D'abord parce que nous sommes un syndicat professionnel et que ce n'est pas notre rôle. C'est l'article 1 de nos statuts.

Ensuite parce que nous avons un profond respect pour l'intelligence de nos adhérents et que nous ne voyons pas au nom de quoi, nous aurions à la fois la connaissance suprême et vocation à dire aux gens ce qu'ils doivent penser. Toute consigne de vote, contreproductive, ne fait qu'exacerber les tensions.

Enfin parce que le SNALC est le seul syndicat représentatif à ne quémander aucune subvention nationale ou régionale. C'est à nos seuls adhérents que nous devons notre fidélité. Nous ne sommes

donc tenus à aucun engagement politique pour conserver ces avantages financiers.

Nous ne sommes pas moins inquiets des conséquences politiques de la décision du président de la République pour nos établissements scolaires et nos élèves dans les jours à venir. Quant à l'organisation de la rentrée scolaire...

C'est pourquoi le SNALC défend une école laissant à sa porte toute forme d'agitation politique, dans l'intérêt immédiat de nos élèves et de l'ensemble des personnels.

Profitons de ce dernier journal de l'année pour vous souhaiter de bonnes vacances.

Philippe Trépagne président académique

calendrier de fin d'année:

• **25-26 juin** Jury d'Evaluation et de Titularisation pour les stagiaires (non agrégés)

5 juillet CAPA refus de titularisation des agrégés stagiaires et des stagiaires qualifiés

5 juillet Audience Bilatérale pour les recours du mouvement intra (2nd degré)

Les recours pour le 1^{er} degré se font au fil de l'eau.

12 juillet Affectation des TZR (attribution du RAD pour les neo TZR) et contractuels

• Du 10 au 13 juillet Formulation des vœux intra pour les stagiaires 2nd degré

• 16 juillet Affectation des stagiaires du 2nd degré

• 22 août 2ème phase d'affectation des TZR et contractuels

26 août Rentrée des stagiaires

Actualités

Congrès académique du SNALC à Compiègne, mardi 21 mai 2024.



C'est dans l'abbaye de Royallieu que nos instances ont pu se tenir. Lieu royal dans une cité impériale, le SNALC ne pouvait pas faire moins pour accueillir notre président national Jean-Rémi Girard.

Si le lieu est particulièrement accueillant, le nombre de congressistes a pour la première fois posé le problème de la capacité d'accueil. Avec une centaine d'adhérents venus au cours de la journée, la double salle mise à notre disposition par la mairie

de Compiègne s'est vite

révélée un peu étroite. Preuve une nouvelle fois de l'essor continu du SNALC. Heureusement, le temps n'était pas à la canicule et les congressistes n'ont pas souffert de la forte densité.

Après la présentation du bilan moral et financier approuvé par les 87 congressistes présents à cette heure, Jean-Rémi Girard a pu entamer sa présentation de la situation et des réformes encore en cours dans notre ministère, de l'école primaire au collège, au lycée, au Lycée professionnel, aux BTS et jusqu'aux CPGE. Ce panorama complet a occupé la fin de notre matinée et une bonne partie de l'après-midi.

Si le choc des savoirs a été un des temps forts de la présentation en raison de l'actualité, tout le monde a pu

prendre connaissance des projets de réforme et des nouveautés pour la rentrée 2024. Si le SNALC s'est opposé à la plupart des projets ministériels, la particularité des positions du SNALC a été rappelée ainsi que tout ce qui a pu être empêché. Nos efforts ne restent pas vains et c'est pour une bonne part d'entre nous, au moins un peu, remotivés que nous avons fini la journée.



D'autant que le midi, suivant la tradition de convivialité du SNALC, nous avions pu nous retrouver à l'hostellerie du royalieu pour partager notre repas du congrès. Les anciens ont ainsi pu se retrouver comme d'habitude, accueillant les nouveaux congressistes.

Retenons que l'année prochaine, nous devrons encore voir plus grand afin de nous retrouver pour partager un moment chaleureux, convivial et toujours instructif.

C'est ainsi qu'au SNALC les adhérents de toute l'académie se retrouvent pour faire vivre notre syndicat, si particulier et toujours aussi essentiel au sein de l'Education nationale.

Métiers

Audience avec monsieur le Recteur et madame la Secrétaire Générale mercredi 5 juin 2024

M. le Recteur nous a reçus pour notre audience, accompagné de Mme la Secrétaire Générale Le SNALC était représenté par son président, Philippe Trépagne, accompagné de Patrice Leloir, Caroline Lesprit et Romarick Delwarde.

Nous avons pu traiter de nombreuses questions propres à notre académie.

Conditions d'exercice :

Les compléments de service. Il n'existe plus de circulaire concernant l'établissement des compléments de service. Cette circulaire renvoyait, pour la désignation des personnels concernés, aux règles de carte scolaire. En l'absence de circulaire, totale liberté est laissée aux chefs d'établissements. Le SNALC demande donc comme première règle comme cela était toujours le cas, la règle de l'ancienneté dans le poste, puis la prise en compte de la situation familiale. Garantie nous a été donnée de veiller à ces règles pour désigner les personnes concernées. L'engagement n'étant qu'oral, nous vous demandons de nous signaler toute anomalie.

Carrière:

- Les nouvelles règles concernant la classe exceptionnelle s'appliquent cette année. Nous vous renvoyons à nos publications nationale et académique sur le détail. Le SNALC est revenu sur la nécessité de rappeler aux évaluateurs l'absence de quota pour les avis. Le recteur nous a assuré qu'aucun quota n'avait été établi dans l'académie. C'est l'ancienneté dans le corps qui départagera les promus en cas d'égalité d'avis. L'avis Très favorable est définitif.
- Nous avons pointé les anomalies qui pouvaient exister à travers des situations individuelles.
- Concernant les modalités particulières de promotion des agrégés, le SNALC a pu montrer, chiffres à l'appui les mauvais choix faits dans l'académie pour proposer des promotions au ministère, se traduisant par une proportion de promus inférieure à la plupart des autres académies. Choix réalisés suivant les recommandations des corps d'inspection et des chefs d'établissement sans tenir compte de l'ensemble des carrières, ce que font les autres académies. Visiblement, depuis la fin des commissions paritaires, le sujet avait été oublié. Il est encore temps d'agir pour proposer des agrégés ayant des chances d'être promus, à condition de revoir la copie!

AESH:

- Les problèmes liés à la rémunération des AESH sont en passe d'être réglés avec le passage à une gestion centralisée. Nous signalons encore des retards, corrigés les jours suivants l'audience. La question des heures de fractionnement reste, elle encore, suspendue. Nous réitérons nos arguments, notamment sur le mode de calcul et le contenu même des contrats.
- Les indemnités REP/REP+/SFT ont été régularisées : nous contacter si le problème persiste.
- Nous avons la confirmation que les AESH à temps partiel souhaitant remplacer un collègue AESH absent peut le faire à sa demande. Une modification temporatire de sa quotité de service sera appliquée pour la rémunération.
- Sujet épineux, s'il en est: les jours de fractionnement. Nous avons une fois de plus défendu l'idée qu'inclure les jours de fractionnement dans les contrats était une façon de détourner l'esprit du texte. Mais, "pour ne pas pénaliser les élèves", madame la Secrétaire Générale est particulièrement opposée au fait de les accorder sous forme de congés. Elle reconnaît néanmoins que les calculs, notamment les arrondis, sont défavorables aux AESH. En conséquence, les services ont été chargés de réétudier la situation.

TZR:

• Concernant les TZR, le SNALC revient sur le calcul **des distances d'établissement à établissement** et non de commune à commune. Les vérifications sont en cours. Signalez vous au SNALC en cas de problème.

Vie des établissements et écoles :

- Le SNALC rappelle l'importance de l'IPS indice de positionnement social et de l'indice d'éloignement, dans la gestion des moyens académiques du premier et du second degrés. Des efforts ont été faits pour les lycées, mais dans des proportions encore trop réduites pour le SNALC.
- Le SNALC rappelle tout son intérêt pour la prépa seconde, si l'expérimentation est faite sérieusement et avec un objectif de réussite scolaire. Contrairement à ce qui peut être dit dans certain CIO, il n'y a pas de raison de refuser une inscription faute de place, au contraire!
- Le SNALC s'oppose toujours au pacte. Toujours est-il que les pactes signés et réalisés doivent être rémunérés comme convenu. Encore une fois, nous signaler toute anomalie.

contact: snalc@snalc-amiens.fr

CONTACTS

Président: Philippe TRÉPAGNE - 07 50 52 21 55

snalc@snalc-amiens.fr

Secrétaire: Patrice LELOIR - 06 09 43 39 67

secretaire@snalc-amiens.fr

Trésorier: Thierry DUMESGES

tresorier@snalc-amiens.fr

Délégué au rectorat et à la DSDEN 80 : Romarick DELWARDE - 06 61 87 58 11

r.delwarde@snalc-amiens.fr

Déléguée chargée des Professeurs des Écoles : Gaëlle BROHARD - 07 65 89 10 79

PE@snalc-amiens.fr

Délégué adjoint chargé des Professeurs des Écoles de l'Aisne : Jérôme BARRAU - 07 69 92 87 30

1D02@snalc-amiens.fr

Déléguée chargée des TZR, contractuels, AED et AESH : Caroline LESPRIT - 06 08 42 66 29

tzr@snalc-amiens.fr

Délégué à la DSDEN 02 : Fabrice HAUDIQUET - 06 49 51 13 08

fabrice.haudiquet.snalc@gmail.com

Délégué à la DSDEN 60 : Jérôme CROUVISIER - 03 44 48 99 15

jerome.crouvisier@wanadoo.fr

Vous appréciez nos idées, nos services aux adhérents. Alors, adhérez au SNALC



66% de la cotisation vous est restitué en crédit d'impôt.

Vous pouvez régler par prélèvements, carte bancaire ou chèque

sur le site national www.snalc.fr

https://snalc.fr/adherer-choix-du-mode-de-paiement/